

---

## E-candidat

---

### A quoi sert cette application ?

eCandidat vous permet de postuler en ligne aux formations proposées par l'Université Claude Bernard Lyon 1.

La procédure est **dématérialisée** : les vœux et la transmission des dossiers de candidature s'effectuent directement dans l'application.

### Comment fonctionne cette application ?

**Étape 1** : Créer un compte sur l'application : <https://candidature.uphf.fr>

**Étape 2** : Vous connecter et saisir les informations complémentaires demandées pour activer le compte

**Étape 3** : Sélectionner les formations souhaitées

**Étape 4** : Déposez en ligne les pièces justificatives demandées

**Étape 5** : Transmettre en ligne vos dossiers de candidature

**Étape 6** : Suivre l'état d'avancement de vos dossiers tout au long du processus de traitement des candidatures.

### Qui doit utiliser cette application ?

- Les étudiants de 1ère année qui commencent leurs formations en IFSI
- Les étudiants de 2ème et 3ème année qui intègrent l'IFSI cette année
- Les étudiants de 2ème et 3ème année qui n'auraient pas fait leurs inscriptions l'année précédente

**Si vous êtes étudiant(e) déjà inscrit à l'Université Lyon 1 et que vous redoublez vous ne devez pas passer par ecandidat.**

### Document nécessaire à la création de ma candidature :

- Photocopie d'un document officiel d'identité (carte d'identité ou passeport) **obligatoire**
- Curriculum Vitae détaillé **obligatoire**
- Copie du relevé des notes du baccalauréat
- Copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent (DPAS –DEAS) **obligatoire**



**Si vous n'effectuez pas cette inscription, vous ne pourrez pas être inscrit à l'université Lyon 1**

### Une contribution pour faire quoi, concrètement ?

- Pour votre santé | Accéder plus facilement aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention.
- Poursuivre le développement des centres de santé universitaires
- Déployer le dispositif des étudiants relais-santé (ERS)
- Renforcer l'action des services de santé universitaires dans le domaine de la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST...).

### Qui est concerné.

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de cette contribution avant de s'inscrire dans son établissement d'enseignement supérieur.

### Qui ne l'est pas.

Les étudiants inscrits en formation continue

**En formation continue : c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur ou en contrat de formation professionnelle**

### Quels étudiants sont exonérés ?

- Les boursiers\* ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

### De quelles bourses parle-t-on ?

- Les bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture, ...)
- Les bourses versées par les régions (pour les étudiants dans des formations paramédicales, sanitaires et sociales)

### En revanche, ne sont pas concernées...

- Les bourses du gouvernement français (BGF)
- Les bourses d'un gouvernement étranger (BGE)
- Les bourses versées par une structure privée (par exemple, une fondation)

**Par ailleurs, si vous devenez éligible à l'exonération de contribution** au cours de l'année universitaire, vous pouvez obtenir le remboursement de la contribution que vous avez précédemment payée. Pour cela, il suffira d'en faire la demande **au Crous** avant le 31 mai de l'année en cours.

Le Crous et l'université sont deux administrations différentes, pour toute question concernant le Crous merci de les contacter directement :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new>

**Crous de Lyon**

59 rue de la Madeleine

69007 Lyon

Tél : 04 72 80 17 70

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

**Qui n'est pas concerné par l'IA WEB.**

- Les étudiants qui ne possèdent pas de code INE
- Les étudiants relevant de la Formation Continue (formation prise en charge d'un employeur ou d'un organisme financeur ou en contrat de formation professionnelle)

**Inscription administrative**

**Attention** : vous devez impérativement respecter le calendrier d'inscription/réinscription qui vous a été communiqué par eCandidat ou par votre service de scolarité. **En dehors de cette période vous ne pouvez pas accéder à l'application et il n'y aura pas de possibilité de rattrapage.**

**Les pièces nécessaires à l'inscription en ligne sont :**

- Votre numéro d'attestation CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus), l'acquittement de la CVEC doit être réalisé avant l'inscription administrative en se connectant au lien suivant : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Votre numéro INE (10 chiffres + 1 lettre), disponible sur votre relevé de notes du Baccalauréat
- Une carte bancaire en cours de validité pour effectuer votre règlement en ligne

L'accès à l'application se fait selon les instructions reçues via eCandidat ou votre service de scolarité.

Le numéro de l'assistance téléphonique pour les inscriptions en ligne est le **04 72 43 13 23**.

L'assistance est disponible du 08 au 26 juillet 2019 et du 19 août au 06 septembre 2019, de 9h30 à 17h30.

Lorsque vous avez terminé votre inscription administrative vous pouvez la consulter en cliquant sur le lien suivant :

<https://apoweb.univ-lyon1.fr/iareins-web/consultation/identification.jsp>

Votre numéro étudiant se trouve sur le ticket de paiement dans ref. commande, il comporte 8 chiffres et commence par 11

\*\* \*\* \*

# PJWEB

Une fois l'inscription sur IAWEB effectuée, il faudra charger une photo d'identité (lien fourni dans le mail de confirmation d'inscription)

**Service numérique des pièces justificatives**

UNIVERSITE LYON 1 Année Universitaire 2017/2018

N° étudiant : 11725814 Nom : DERRAB Prénom : TATIANA Né(e) le : 20/05/1998

**CONSIGNES ET INFORMATIONS**

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, pdf.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer).
- La PHOTO que vous devez déposer sur cette plateforme doit avoir un format « identité » (type CNI, passeport). La pièce sera refusée par le service de scolarité si celle-ci ne respecte pas le format demandé, et votre carte étudiante ne pourra pas être émise.

- Légende: Visualiser Ajouter / Remplacer Supprimer Dépôt / Suppression à confirmer

Liberté	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	+	1 photo d'identité					

**PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT PAPIER**

Liberté	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
Pièce d'identité   carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité	En attente					
Responsabilité civile scolaire et extra-scolaire	En attente					
Certificat Contribution Vie Etudiante (CROUS)	En attente					
Diplôme du Baccalauréat ou Diplôme équivalent de fin d'études secondaires	En attente					
Relève de notes du Baccalauréat ou du Diplôme équivalent de fin d'études secondaires	En attente					

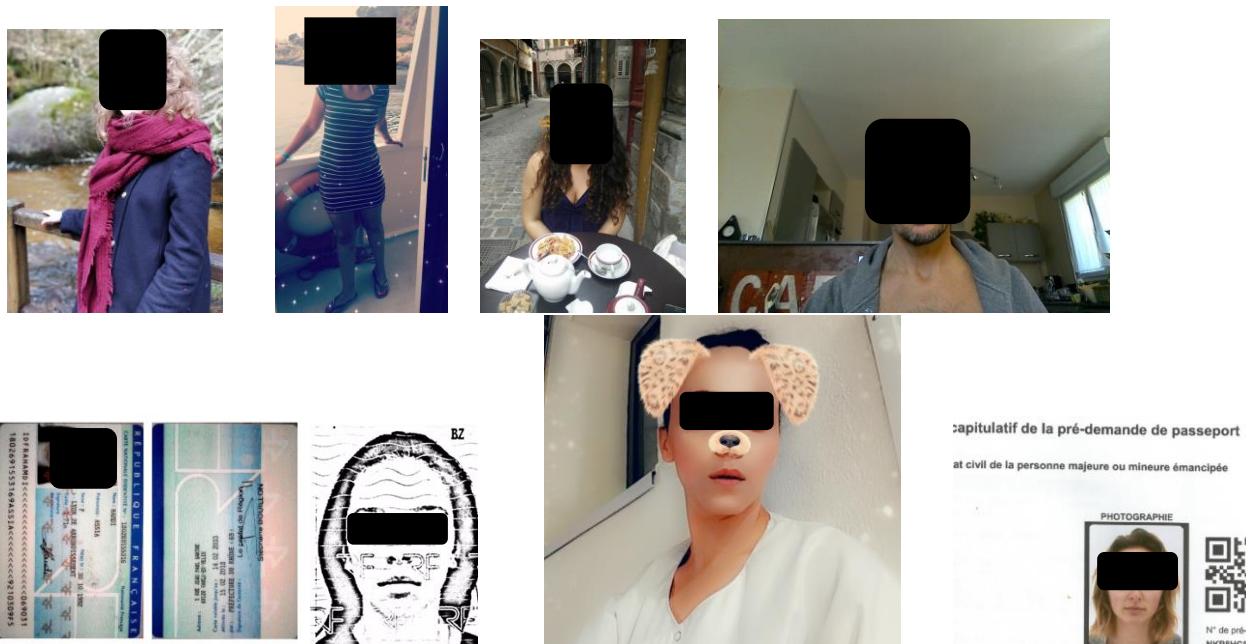
Photo à déposer

Ne pas tenir compte pour les IFSI

[confirmer] afin que la pièce soit transmise

Merci de charger une photo d'identité (normes à respecter <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>)

Voici un échantillon de photo non conformes chargées l'année précédente ...



**Sans photo conforme et acceptée par le service de scolarité vous n'aurez pas de carte Lyon 1.**